

Sainte-Maxime : la voiture avait roulé sur un motard

Deux ans de prison, dont un avec sursis et mise à l'épreuve, ont été infligés, hier par le tribunal correctionnel de Draguignan, à une jeune femme de 33 ans, pour un accident de la circulation mortel, suivi d'un délit de fuite, le soir du 2 septembre 2014 à Sainte-Maxime.

Barbara, domiciliée dans l'Isère, et qui occupait à l'époque un emploi saisonnier dans le golfe de Saint-Tropez, avait chargé son avocat de plaider l'acquiescement.

Un demi-tour

Les circonstances dans lesquelles Christophe, un motard de 48 ans, avait perdu le contrôle de son engin, avant de glisser sur la RN 98, pour s'encastrer sous la voiture de Barbara, sont demeurées floues. Jusqu'à ce qu'une expertise technique ne soit ordonnée. Elle a montré que Barbara avait stationné sa voiture sur la Croisette de Sainte-Maxime, côté plage. Christophe rentrait quant à lui de Cogolin, vers 21 h 45, pour regagner son domicile maximois.

En arrivant au rond-point de la Croisette, à une vitesse estimée par l'expert à 78 km/h, le motard a été surpris par la manœuvre de Barbara. La jeune femme venait de

quitter son stationnement et, pour éviter d'aller jusqu'au prochain carrefour, elle avait fait demi-tour en pleine voie, malgré la ligne continue de dissuasion, pour repartir vers Saint-Tropez, coupant la route au motard.

Le motard traîné sous la voiture

Déséquilibré dans un freinage d'urgence, Christophe a chuté de sa moto et percuté la voiture côté gauche. Barbara n'en a pas moins poursuivi sa manœuvre, traînant sur 18 m le motard coincé sous ses roues. Dans ces conditions, Christophe n'avait aucune chance de survie.

Barbara a indiqué que si elle ne s'était pas arrêtée, c'était pour rentrer à son domicile afin d'appeler les secours, la batterie de son téléphone portable étant épuisée. Elle avait cependant donné aux gendarmes un faux numéro, pour rappeler celle qui s'était présentée comme un simple témoin de l'accident. Retrouvée grâce au standard qui enregistre les communications sur le 17, elle avait nié avoir eu un accident.

Responsabilité contestée

- Selon l'expert, il est impossible

qu'elle ne se soit pas aperçue que le corps était en partie sous sa voiture -, a plaidé M^e Laure Bonneville-Haller, réclamant plus de 120 000€ d'indemnités pour la fille de la victime, mineure au moment du drame.

Le procureur de la République a requis trois ans de prison, dont deux ferme, estimant que la manœuvre de l'automobiliste était directement la cause de l'accident. Quant au délit de fuite, « ce n'est pas vérifiable, mais peut-être qu'elle avait consommé de l'alcool ce soir-là ».

En défense, M^e Yves Hartemann (barreau de Lyon) a plaidé l'acquiescement.

- La faute à l'origine de l'accident, c'est la vitesse excessive de la moto en agglomération, alors qu'elle est limitée à 50 km/h. »

Le tribunal a déclaré Barbara intégralement coupable. Il a assorti sa condamnation de l'annulation de son permis de conduire, avec interdiction de le repasser pendant deux ans, ni de conduire n'importe quel autre véhicule à moteur. Il a alloué une provision de 10 000€ à la fille de la victime, à valoir sur son préjudice qui sera fixé lors d'une audience ultérieure.

G. D.



POMPES FUNEBRES
Pascal LECLERC

Des obsèques DIGNES, des tarifs RESPECTUEUX

TOULON (4 agences) - COGOLIN

HYERES - LA SEYNE - SIX FOURS

797
24/24

04 94 14 17 00

Avis d'obsèques

De Toulon, Segone :

Christlan MARTINI

64 ans, nous a quittés brusquement ce 11 janvier 2016.

Les obsèques religieuses ont eu lieu en Corse, suivies d'une crémation.

Ses cendres seront dispersées au large d'Ajaccio.

Que tous ceux qui l'ont connu aient une pensée d'amitié pour lui.

De Grimaud, Cogolin :

Mme Dominique Briquet, son épouse ;

M. et Mme Claude Berthoud, ses parents ;

Sébastien, son frère, Sylvie, sa sœur, et leurs conjoints ;

Nathalie Barbero, sa belle-fille, son conjoint et leurs enfants ;

Ses neveux et ses nièces

Ont l'immense tristesse de faire part du décès de

Bruno BERTHOUD

De Saint-Maximin, Barjols :

Ghislaine, sa sœur ;

Son oncle et sa tante ;

Ses cousins et cousines ;

Parents et alliés

Ont la douleur de faire part du décès de

Mademoiselle

Huguette MOREL

survenu à l'âge de 72 ans.

Les obsèques religieuses auront lieu ce jour, mardi 19 janvier 2016, à 15 heures, en la basilique de Saint-Maximin suivies de l'inhumation au cimetière de la commune.

PF Roblot
04.94.78.94.57

De Saint-Anastase :

Mme Francine Girot, son épouse ;

Mme Virginie Girot, sa fille, et Serge, son conjoint ;

Parents, amis et alliés

Ont la douleur de faire part du décès de

Monsieur

Paul GIROT